

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°73/2026

Objet : Arrêté de délégations du Maire à Jonathan CHARRIER, délégué

LE MAIRE DE CLERIEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-18 ;
CONSIDERANT que, pour permettre une bonne administration des activités communales, il y a lieu de donner délégation à **Monsieur Jonathan CHARRIER**, Conseiller municipal délégué ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **Monsieur Jonathan CHARRIER**, Conseiller municipal délégué, est délégué pour intervenir dans le domaine des affaires scolaires :

- Relations avec le corps enseignant
- Conseil d'école
- Animation du groupe de travail avec les parents
- Restauration scolaire
- Garderie
- Relations avec les écoles
- Actions jeunesse
- Conseil municipal des Jeunes
- Amin2 Prox

Article 2 : La présente délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux domaines précisés dans l'article 1^{er} du présent arrêté, ainsi :

-tous les courriers y afférents,

-les inscriptions scolaires,

-les commandes jusqu'à 5000 € en fonctionnement, dans la limite des inscriptions budgétaires

Article 3 : La Secrétaire générale de Clérieux est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et dont une copie sera adressée à Madame le Préfet de l'arrondissement de Valence et au Comptable de la collectivité.

Fait à CLERIEUX, le 21 Avril 2026.

Le Maire,



Jean-Marie WOZNIAK